

montants, et pour chacune des années, quelle somme a été affectée à l'entretien, et quelle somme aux améliorations? Dans chaque cas, quelles améliorations a-t-on apportées?

N° 2114—*M. MacDonald* (Egmont)

1. Depuis le 1^{er} janvier 1966, quelles missions ou délégations commerciales le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il parrainées, et de quels produits ont-elles encouragé la vente?

2. Depuis le 1^{er} janvier 1966, quelles foires, expositions commerciales, etc., le ministère de l'Industrie a-t-il appuyées ou encouragées, et de quels produits y a-t-on encouragé la vente?

3. Le ministère de l'Industrie a-t-il parrainé ou encouragé des missions commerciales ou des expositions ayant rapport à la vente des semences de pomme de terre?

4. Le ministère envisage-t-il d'organiser une mission commerciale ou une exposition en vue d'augmenter les ventes de semences de pomme de terre?

M. Forest, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Les avis de motions portant production de documents numéros 90, 103, 109, 113, 117, 119, 120, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133, 134, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 145, 146, 147, 149, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 171, 172, 173 et 174 sont réservés à la demande du gouvernement.

L'avis de motion portant production de documents n° 121, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des études de rentabilité des réseaux domestiques de communications par satellite auxquels fait allusion le ministre des Communications dans sa réponse à la question n° 1881, à la page 7849 du *hansard* du 23 avril 1969,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Selkirk (*M. Schreyer*), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 122, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude de rentabilité concernant le réseau de télécommunications par satellites dont parlaient le ministre et ses fonctionnaires des Communications au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, les 22 et 25 avril 1969,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Selkirk (*M. Schreyer*), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 123, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet du système de communications par satellite du gouvernement fédéral dont a parlé le ministre des Communications au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, le 22 avril 1969,